



**Maison St Anthelme – 37 rue Ste Marie
01300 BELLEY
Tél : 06 41 02 44 41
Mail : casrbelley@orange.fr
Internet : <https://casrbelley.fr>**

BELENSEMBLE N° 73

INFO CLUB N° 73

Juillet 2021

Le mot du Président

Fin de crise ?

Nous nous posons tous la question. Le virus va-t-il être éradiqué ou, du moins, la contagion va-t-elle s'arrêter ?

Entrons nous dans une nouvelle période d'incertitude ?

Qui peut répondre à ces questions ? Pas moi en tout cas.

Mais ; il y a cependant des faits tangibles.

- la contagion a largement diminuée
- les hôpitaux ne sont plus sous pression
- nous reprenons petit à petit une vie presque normale.

Je déduis que la vaccination massive de ces derniers mois est la principale raison de cette embellie.

Chacun est libre de ses comportements !. Je ne saurai, pour votre santé et celle de vos proches, que vous conseiller, si ce n'est déjà fait, de vous faire vacciner.

J'espère

- qu'ainsi, dès septembre, toutes nos activités pourront reprendre
- que nos séjours vont avoir lieu
- que nous allons retrouver, lors de nos journées d'inscriptions, au moins une partie des adhérents qui se sont abstenus cette année
- que nous rencontrerons notre public à la Fête du Sport
- que nous allons pouvoir enfin créer l'activité Activ-mémoire
- que nos moments de convivialité vont renaître
- que nos formations vont reprendre
- pour tout dire que notre club va retrouver sa vie normale.

J'espère également que l'été va finir par s'installer.

En attendant, et en prenant quelques pauses, le bureau travaille (la parution de ce Belensemble en est une preuve).

Nous préparons activement la rentrée et espérons vous retrouver nombreux les 1^{er} et 8 septembre.

Je vous souhaite de passer une belle fin d'été.

René Herdalot



INFOS

La Fédération a décidé de rembourser 2 € aux adhérents de la saison 2020-2021.

Le Conseil d'Administration du CASR a décidé de compléter ce dispositif par un remboursement de 13 € aux mêmes personnes.

Cette somme sera déduite sur présentation de votre licence 2020-2021.

Vous pouvez, ou non, l'accepter. Votre bulletin de renouvellement d'adhésion sera rédigé en conséquence.

La fête du sport aura lieu le samedi 4 septembre dans les gymnases du Chemin des soupirs. Venez nombreux soutenir le club.

Nous nous réunirons en Assemblée générale le 25 novembre 2021 à 14h00 à L'Intégral.

Renouvellement des adhésions – mode d'emploi

Le renouvellement des adhésions est prévu les mercredis 1 et 8 septembre 2021 à 14h00 à la Salle de l'Amitié à Belley.

Attention ! Les adhérents 2019-2020 n'ayant pas renouvelé cette année seront considérés comme de nouveaux adhérents et devront, obligatoirement, fournir un certificat médical.

Les documents nécessaires à votre inscription vous seront remis à l'arrivée dans la salle.

Si vous souhaitez écouter votre passage, ceux-ci se trouveront dans la bibliothèque de notre site internet. Vous pourrez donc les imprimer et les apporter.

Votre dossier comprend :

- **le bulletin d'adhésion.** Il a été simplifié mais vous devez le remplir avec le plus grand soin.
 - si, durant l'année, vous n'avez reçu aucun email du club, votre adresse comporte sûrement une erreur. Ecrivez-la à nouveau très lisiblement.
 - il en est de même pour votre numéro de téléphone portable. N'hésitez pas à nous le communiquer. La crise sanitaire a montré l'intérêt de nous communiquer ces données.
 - ne cochez que les activités que vous êtes sûr de pratiquer. La FFRS paie des droits d'auteur à la SACEM en fonction du nombre de personnes inscrites dans les activités dansées et gymniques.
- le document « **données personnelles – droit à l'image** » reste valable pour la durée de votre adhésion au club. Vous n'aurez donc pas à le remplir une nouvelle fois
- un **bulletin d'adhésion assurance.** Il vous expose les garanties de l'assurance comprise dans le prix de votre adhésion. Ce document vous est destiné et un bordereau situé en bas de page doit être rempli, daté et signé et remis avec votre dossier.
- un **certificat médical.** Ce document est obligatoire tous les trois ans. Si vous devez le fournir cette année, vous allez recevoir un mail ou un courrier vous en informant. Sinon, vous devez fournir l'attestation relative au questionnaire de santé qui vous a été remise.
- **votre règlement** par chèque à l'ordre du CASR exclusivement.

Pour les **prestations complémentaires** :

- gymnastique : vous devez vous présenter au bureau dédié à cette activité pour vous inscrire et régler cette prestation par chèque à l'ordre de GYM FORME DETENTE.
- Yoga, Qi Gong et Méditation. Ces prestations sont réglées directement à l'intervenant

TIR A L'ARC

Le tir à l'arc est une des activités les plus pénalisées par la pandémie. J'ai repris contact avec le Président de l'UBBB et nous sommes prêts à signer la convention que nous avons rédigée ensemble.

Quand allons-nous pouvoir reprendre ? Je lui ai dit que je souhaitais tirer dès le 31 août.

Nous sommes, évidemment, tributaires du centre de vaccination. Tant qu'il sera installé au boulodrome, nous ne pourrions y accéder.

Inutile donc d'annoncer avec certitude la date de nos retrouvailles.

Car, il s'agira bien de nous retrouver. Certaines et certains d'entre nous n'ont pas adhéré au club cette saison. Il nous appartient de les inciter à revenir.

Pour ma part, ma motivation reste entière et j'espère bien suivre mon stage de formation en Novembre à Vichy.

Et, bien sûr, je pense toujours à étoffer notre équipe d'animateurs. Une candidature pour l'an prochain serait de très bon aloi.

J'espère vous retrouver bientôt, arc en main.

René Herdalot



Histoire de nos séjours

ENFIN !!! nous avons pu partir en séjour... Ce séjour s'est déroulé du 26 juin au 3 juillet à Val Cenis, dans une très bonne ambiance et avec une météo qui en fait a été clémente.



Nous avons tous fait de belles randonnées



Pour la suite

En septembre, le séjour découverte à Lège Cap Ferret, lui aussi reporté de 2020, aura lieu du 10 au 20 septembre 2021. Trente personnes sont inscrites et le programme est toujours aussi alléchant.

Pour le séjour hiver nous devions partir à Métabief du 30 janvier au 6 février 2021, avec 37 personnes inscrites. Ce séjour n'a évidemment pas pu avoir lieu, nous avons opté pour un report en 2022 du 29 janvier au 5 février. Les inscriptions auront lieu au moment des inscriptions au CASR, les 1 et 8 septembre 2021.

En 2022, nous avons aussi déposé une option pour le séjour randonnée, du 18 au 25 juin 2022 à Méjannes-le-Clap dans le Gard. Les inscriptions auront lieu première quinzaine de février, la date sera précisée ultérieurement.

Pour le séjour découverte, l'option n'est pas encore finalisée par la commission séjour, vraisemblablement, Grasse dans les Alpes-Maritimes.

Sortie observatoire

Christian Alix, animateur au planétarium du col de la Lèbe propose une après-midi astronomie pour les marcheurs des 3 groupes : le vendredi 24 septembre 2021.

Au programme : randonnée sur le chemin des étoiles : des panneaux placés à l'échelle du système solaire donnent quelques informations sur les planètes, les nuages, les rapaces, les champignons et les fleurs locales. Distance : 4 km aller-retour sur une route forestière, sans difficulté.

Puis séance planétarium : film de 1/2 heure avec des images issues de grands télescopes et d'engins spatiaux suivi d'une projection du ciel actuel, son évolution, des explications animées sur les objets du ciel pendant 1 heure environ.

Départ de la balade 14 h 30, séance à 16 h 30.

Des non marcheurs peuvent venir à la séance.

Le stationnement doit se faire sur le parking au départ de la balade, 500 m avant l'observatoire. Les personnes à mobilité réduite peuvent être déposées à l'observatoire.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter Christian par mail : christian.alix01@wanadoo.fr ou au 04 79 42 11 01

Le nombre de places dans le planétarium est limité à 20, et le pass sanitaire sera exigé. Il est absolument nécessaire de s'inscrire à l'aide du bulletin joint.

Une autre séance pourra être proposée si la demande est importante.

Bulletin d'inscription pour l'observatoire de la Lèbe

A retourner au club avec un chèque de 7 € par personne à l'ordre du CASR, le nombre de places étant limité les inscriptions seront prises dans l'ordre des arrivées.

Indiquer le choix: balade + planétarium ou planétarium seul.

Nom et Prénom :

Option : **entourer l'option choisie**

balade + planétarium

ou

planétarium seul